

- **Matériel** : Un porte-vues 30 feuillets ou un cahier « L'éducation musicale et les arts en 6^e » Ed Fuzeau
Un stylo bleu ou noir, un stylo vert, un **CRAYON à PAPIER**, une gomme.

- **Cours** : Environ 4 à 5 séquences sur l'année.

Une séquence = un chapitre càd 6 cours(séances) environ

Pour chaque séquence vous aurez une ou plusieurs fiches de cours à glisser dans le porte-vues ou à coller dans le cahier en respectant l'ordre des fiches.

- **Plusieurs activités dans le cours** :

- Echauffement corporel et vocal + chant
- Rythme corporel, parfois ajout d'instruments au chant
- Ecoute d'extraits musicaux de tout genre et toute époque
- Travail de création en groupe, groupe choisi par les élèves ou par Monsieur le hasard !

- **Evaluation** : A chaque séquence correspond des compétences, évaluées individuellement, en groupe ou en classe entière, sur 5, 10, 20...selon les exercices. Ces évaluations se font pendant et à la fin de la séquence.

- **Oublis et discipline**

- 1 oubli = 1 croix dans MON cahier
- 2 oublis = 1 croix dans VOTRE carnet
- 3 oublis = 1 retenue qui sera un travail noté et comptant dans la moyenne

(Que ce soit un oubli de matériel ou de travail). Il en va de même pour les problèmes de discipline

- **Padlet**

INFORMATIONS CONCERNANT LE PADLET

Dans le cadre du cours d'Education musicale, votre enfant aura à faire des exercices d'écoute à partir du site gratuit PADLET dont l'adresse figure sur la fiche de cours de l'élève et sur l'ENT.

Ces exercices sont donnés **UNE SEMAINE avant** le cours de musique suivant.

Aussi, en cas de problème de connexion sur l'ordinateur familial, ou si la famille ne dispose pas de l'outil informatique, l'élève doit se rendre au CDI pour faire son exercice.

Il est bien entendu **qu'il ne faut pas attendre la veille du cours de musique pour faire ce travail.**

Tout élève qui se présentera en classe sans avoir fait son exercice aura une croix pour travail NON FAIT.

(Un mot des parents n'excusera en rien l'élève qui a eu UNE SEMAINE pour faire le travail demandé).

Mme GUIGUES (notre documentaliste) est à la disposition des élèves qui rencontreraient le moindre problème de connexion.

- **Chorale** : La chorale est devenue un enseignement optionnel à part entière.
Aussi, dans le cadre du « parcours d'éducation artistique et culturelle », il peut être présenté à l'oral du brevet.
Un élève ayant participé la chorale de façon assidue et sérieuse pourra obtenir un bonus de 10 ou 20 points pour le brevet.
La chorale aura lieu tous les jeudis de 13h à 14h en salle 307. Les élèves intéressés peuvent s'inscrire dès aujourd'hui auprès de Mme MENUGE. C'est une activité gratuite, ouverte aux garçons comme aux filles, de la 6^e à la 3^e.

